

- Le choix des livres ;
- La détermination des exercices religieux ;
- Les enfants qui les fréquentent ;
- Les contribuables et les amis de ces écoles.

Ce qui revient à dire que les écoles protestantes qui existaient avant l'infâme loi Martin, sont restées absolument les mêmes, et que leur nom seul a été changé. Nous savions depuis longtemps à quoi nous en tenir à ce sujet, comme tous ceux qui ne se sont pas désintéressés de cette grave question, mais on ne peut nier que cette démonstration ne fût nécessaire.

La double iniquité dont sont victimes les catholiques de Manitoba est indiscutable, et tous les catholiques, quelles que soient leurs divergences d'opinions sur d'autres points, doivent s'entendre pour la faire cesser, et lutter jusqu'à ce que justice soit rendue.

Théologie populaire

Qu'est-ce que la colère ?

La colère est un mouvement déréglé de notre âme, qui nous porte à nous venger, ou à repousser avec violence ce qui nous déplaît.

La colère est un *mouvement déréglé* ; c'est-à-dire qui sort des bornes prescrites par la raison. Car il y a une colère raisonnable et légitime, qu'on peut manifester contre tout ce qui est criminel, contraire à l'honneur de Dieu et au bien de la religion, pourvu qu'elle soit contenue dans de justes bornes.

La colère est, en second lieu, un mouvement de l'âme, qui la met dans une violente agitation ainsi que le corps auquel elle se communique, et dont tous les organes semblent se mettre au service de cette passion.

Enfin, les effets de la colère sont la haine, le désir de la vengeance et une disposition à repousser avec violence ce qui nous nuit ou nous déplaît.

Qu'est-ce que la paresse ?

La paresse est un amour déréglé du repos, qui fait qu'on néglige ses devoirs d'état et de religion plutôt que de se faire violence.

Il y a donc une paresse temporelle et une paresse spirituelle. La première nous fait négliger nos devoirs d'état ; la seconde nous porte à négliger nos devoirs de religion.